

Elections portant renouvellement des représentants des personnels au Conseil des Etudes de l'ISAE-ENSMA Collège A

Scrutin du 14 mars 2023
Proclamation des résultats

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu les Statuts de l'ENSMA ;
- Vu l'arrêté électoral n°2023-01 du 20 février 2023 portant organisation de l'élection ;
- Vu l'avis du comité électoral consultatif émis en séance du 20 février 2023 ;
- Vu le procès-verbal établi par le Président du bureau de vote en date du 14 mars 2023 ;

Article 1 : Examen des résultats du scrutin

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	29
Nombre de votants	18
Nombre de bulletins blancs	1
Suffrages valablement exprimés	17

Une candidature déposée et validée ayant obtenu :

Candidat	Nombre de voix
M. Etienne VIDECOQ	17

Article 2 : Proposition d'attribution du siège

Candidate
M. Etienne VIDECOQ

Article 3 : Proclamation - Election

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA proclame élu le candidat désigné à l'article 2.

Article 4 : Affichage - publication

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'ISAE-ENSMA et publiés au recueil des actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 16 mars 2023

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA,
M. Majdi KHOUDEIR

